

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Deuxième commandement de Dieu, 791. — L'avenir de l'empire des Indes, 794. — La colonne de tempérance de Beauport, 794. — L'alcoolisme en Russie, 794. — Suspension de deux publications, 795. — Les désordres en Chine, 795. — Les portraits de S. Pierre et de S. Paul dans les catacombes, 796. — Le Cardinal Pie et Napoléon III, 797. — L'enseignement neutre, 798. — La Trappe de Tracadie, 798. — Dissertation scolastico-académique sur le Tolérantisme religieux et politique, 798. — Calendrier, 806. — Memento hebdomadaire, 806.

Deuxième commandement de Dieu

(Suite)

Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement
Il reste à parler du *blasphème*.

1. — Blasphémer, c'est insulter Dieu par le langage. J'appelle ici langage tous les signes dont l'homme se sert pour exprimer ses sentiments : le geste, l'écriture et surtout la parole. J'appelle aussi de ce nom la parole intérieure de l'âme au moyen de laquelle l'homme exprime en lui-même sa pensée avant de la produire au dehors : car le blasphème peut être parfois un simple péché de pensée.

Mais presque toujours c'est un péché extérieur. Comme c'est un péché très fréquent de nos jours, il faut connaître les principales manières dont il se commet.

On blasphème quand on injurie le nom de Dieu. Par lui-même, un nom n'est qu'un mot, qu'un signe conventionnel. Néanmoins, il représente l'être qui le porte ; c'est comme son image et son